ORDONNANCE COLLECTIVE

CHANGER UN TUBE DE GASTROSTOMIE OU JÉJUNOSTOMIE	OC-T-A1

Référence à un(e) : ☒ **Méthode de soins** ☐ **Règle de soins**
Titre : Méthodes de soins de l'AQUESS : « Changer le tube de remplacement avec ballonnet »

Professionnels visés par l'ordonnance et secteur(s) d'activité(s) :
- Infirmières exerçant au CSSS Vallée-de-la-Batiscan

Catégories de clientèle visées ou situation clinique visée :
- Client porteur d'un tube de gastrostomie ou jéjunostomie

Activités réservées :
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques

INDICATIONS ET CONDITIONS :

- Clients porteurs de gastrostomie avec :
  - Tube trop lâche
  - Tube obstrué
  - Tube tombé accidentellement depuis moins de 12 heures

LIMITES / ORIENTATION VERS LE MÉDECIN :

- Référer à un médecin si :
  - Signes d'infection au pourtour de la stomie (rougeur, sensibilité, écoulement)
  - Si douleur abdominale ou saignement
  - Si difficulté à introduire le tube
  - Si tube tombé chez client porteur d'un tube à gastrostomie spécial, une sonde Fooley est installée temporairement afin d'éviter la fermeture de l'orifice, et le client est orienté en chirurgie dans les 12 heures.
  - Tube à bouchon champignon (médecin habilité)

  Ne pas retirer dans les premiers jours de la pose chirurgicale, aviser le médecin.

PRÉCAUTIONS :

- Insérer un tube du même calibre que le tube précédent, sinon le calibre du trajet risquerait de rétrécir.

Adoption par le CMDP : _____
Rémi Grandisson, président du CMDP

Validé par la DSSOS-SI : _____
Chantal Carignan

Date d'entrée en vigueur : _____ Date de révision : Mai 2010